ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Chas W. Wilson vs James Coyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 4096. En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'encan St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 7 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré borné par les rues Baronne, Jackson, Dryades et Joséphine, et mesurant cent vingt huit pieds de façade sur la rue Baronne, partant à soixante-quatre pieds du coin de la rue Jackson sur en[illegible] cent trente-cinq pieds de profondeur.

Le dit morceau de terre fait partie d'un carré que le défendeur ici a acquis de Elisha [illegible] en vertu d'un acte passé pardevant John F. Collins, notaire, le 5 janvier 1854.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

6 déc—6,13,20,27, janv 3,7.

Henry C. Smith vs Benjamin M. Morrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3767—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 7 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

La moitié indivise de deux lots de terre, situés dans le faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Pacyfarre (?), Duplantier et Camp, désignés par les numéros trente trois et trente-quatre, sur un plan dressé par Edward Gottheil, voyer, en date du 25 mars 1849, annexé à un acte de Dominique François Barthe, exécuteur, à Alexandre McConnell, passé pardevant Achille Chiapella, alors notaire en cette ville le 19 mai 1849; les dits lots mesurant chacun au pied américain, conformément au dit plan, vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Duplantier, sur cent trente deux pieds sept pouces quatre lignes et demi de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et dépendances qui y appartiennent et formant une partie de la même propriété que le dit Benj. M. Morrell a acquis de société avec John W. Gayle, de la succession de Mme L D Barthe, par un acte d'achat passé pardevant Achille Chiapella, alors notaire en cette ville, le 19 mai 1849, C. O. Book 46, fol 604.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

6 déc—6,13,20,27—jan 3, 7.

Ferdinand Mauler vs. Jane Richards, femme de Francis C Richards, alias Frank Richards et Francis C. Richards, alias Frank Richards, mari de la dite Jane Richards.

Même vs. Jane Richards, femme de Frank Richards.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 4557 et 4816—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un writ de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 7 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Baronne, Magazine et Dryades, mesurant seize pieds de face à la rue Thalie incluant six pouces plus ou moins, sur laquelle est construit un mur en commun, [illegible] dans le fond sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces [illegible] lignes; la dite portion de terre est cette partie du plan rapportée de la rue Baronne prise des lots numéros un et deux, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, en date du 15 décembre 1849, déposé comme plan No 176 en l'étude de Théo. Guyol, notaire en cette ville, qui a été acquise par John B. Glandin des héritiers de Timothy Sullivan et Jeremiah Sullivan jr, par un acte passé le 16 décembre 1857 pardevant James Graham, anciennement notaire en cette ville.

Etant la même propriété que Mme Jane Richards a acquise du dit John B. Glandin, conformément à un acte passé pardevant Robert J. Ker, notaire en cette ville, le 21 juin 1876, enregistré au transfert livre 106, folio 52.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6 déc—6,13,20,27—3,7 janv.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Caroline Werner, veuve de Henry L. Faber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4666—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 14 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Un dans l'ilet borné par les rues Fulton, Joséphine, St André et Clio [illegible]

[illegible] le 14ème jour de juillet 1864 [illegible] actions maintenant réduites [illegible] hypothécaires de la Banque des Citoyens [illegible]

[illegible] Alphonse Barnett [illegible] Joséphine Mayer [illegible] en cette ville le 2 août 1864.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur devra [illegible] Quinze Piastres ($275) [illegible] 1882 et renouvelable [illegible] Banque des Citoyens de la Louisiane [illegible] Edgar Grima, notaire, le 20 juin 1876 et avec l'acte de vente du shérif dans [illegible]

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 déc—14,21,28, janv 4,11,14.

John Kombo (?) vs Sarah Ann Steele et als.

Pour effectuer un partage.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, division B No 1311.—En vertu d'un jugement rendu le 6 décembre 1881, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 14 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Magnolia et Claiborne; ledit lot est désigné comme le No deux, sur un plan de Frank Pénicaut (?), en date du 7 avril 1866, déposé en l'étude de A. Boudousquié, notaire en cette ville, et mesurant vingt-huit pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur de cent [illegible] pieds un pouce, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Une moitié comptant et la balance à un an, en un billet ou billets, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an; ladite propriété sera tenue, assurée et la police transférée; cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc, et toutes les autres clauses usuelles seront requises avec l'acte de vente.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

14déc—14,21,28—janv 4,11,14

Wm. H. Whitney vs Robert H. Wilson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3583—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, 2 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Moreau et Victoire, désigné par le numéro un sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, le 14 septembre 1867, et annexé à un acte passé dans le bureau de Wm. J. Castell, notaire le 19 octobre 1867, et mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face aux Champs-Elysées, sur cent vingt-sept pieds dix pouces de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans les mêmes district et carré que le terrain précédemment décrit, désigné par la lettre B sur le [illegible] cinquante-quatre pieds 5 pouces et [illegible] Champs-Elysées [illegible] rue Marigny [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

14déc—1 9 16 23 29 jan 2

Mme Cornelia E. Graham vs. Charles C. Hucé (?).

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans, No 4505—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie connue comme Burthe-ville, anciennement de la paroisse de Jefferson, [illegible] dans l'ilet borné par la propriété de [illegible] Circé et les rues Live Oak, Calhoun et Laurel. Le dit lot ou portion de terre forme [illegible] de la rue Laurel et la propriété [illegible] Circé et mesure cent cinquante pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de [illegible] quarante-quatre pieds sept pouces [illegible] conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 12 janvier 1874.

Etant la même propriété que le défendeur dans [illegible] acquis du Crescent City Loan & Building Association, conformément à un acte passé pardevant André Héro jr., notaire en cette ville, le 7 février 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

9 déc 9,16,23,30, janv 6,10.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

James T. Hodge vs William Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1513. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 31 décembre 1881, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Charles, Prytanée, Melpomène et Terpsichore, et désigné comme lot No 3 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, et déposé pour référence en l'étude de G R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 21 conformément au dit plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, anciennement notaire en cette ville, le 15 mai 1843; le dit lot ou portion de terre mesure trente pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise en vertu d'un acte de partage fait entre lui et les mineurs Applegate, pardevant A. Hero Jr, notaire, le 31 décembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

30nov—déc 7 14 21 28 31

Dans l'affaire de la New Orleans Mechanics' Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1607—En vertu d'un jugement rendu le 16 juin 1881 et signé le 23 juin 1881, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 29 décembre 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philippa maintenant Dryades, Canal, Baronne et Commune, désigné comme lot numéro vingt-cinq, sur un plan annexé à un acte de vente de l'Etat de la Louisiane à Royal A. Porter, passé pardevant C. A. Tallaria, anciennement notaire en cette ville, le vingt-cinq de mai 1850, et mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Dryades, cent quarante-huit pieds un pouce et deux tiers de profondeur, sur la ligne de division du lot numéro vingt-quatre, cent quarante-six pieds trois pouces et un tiers de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro vingt-six et vingt pieds quatre pouces de largeur dans le fond sur la ligne de division des lots numéros vingt et vingt-et-un.

2° Un autre morceau de terre avec les dépendances qui y appartiennent, situé dans le même ilet que le terrain pleinement décrit ci-dessus, qu'il touche sur le côté inférieur désigné par le numéro vingt-six sur le plan ci-dessus mentionné et mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Dryades, cent quarante-six pieds trois pouces et un tiers de profondeur sur la ligne de division du numéro vingt-cinq, et cent quarante quatre pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne de division des lots numéros "Treize," "Quatorze," "Quinze," "Seize" et "Dix-Sept" et vingt pieds 4 pouces de large dans le fond sur la ligne de division du lot "Vingt."

Termes et Conditions—Celle-ci étant la seconde et dernière vente à l'encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à un crédit de douze mois, l'acquéreur fournissant un bond avec une bonne garantie solvable portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à paiement final; le dit acquéreur aura à déduire de cette offre et à payer au comptant le montant des impressions, les honoraires du shérif, environ $250, et, en outre les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété, le montant desquels n'est pas encore connu.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13 déc.—13, 20, 27, 29.

Edwd. F. Stockmeyer vs. Mme L. Frost.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 4593.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 14 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St James, Tchoupitoulas, Religieuses et Market et mesurant deux cent cinquante-cinq pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue St-James, ayant la même mesure sur la ligne qui la divise de l'autre portion du dit ilet et cent [illegible] pieds dix pouces et deux lignes de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuses, respectivement, le tout conformément à un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, en date du 19 août 1868.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse dans cette affaire par vente des héritiers de feu James P. Freret, décédé, conformément à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 21 janvier 1876, enregistré au bureau de transferts, livre 107, fol. 275.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

13 déc—13 20 27 jan 3 10 14

Succession de Mme Marie Elise Camus [illegible]

[illegible] adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 14 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

457|3172. Quatre cent trente-sept trois mille soixante et douzièmes d'un certain morceau de terre, partie dans la paroisse de Jefferson, et partie dans la paroisse d'Orléans et situé sur la rive droite du fleuve Mississipi, connu comme "Habitation," [illegible] Marigny; lequel morceau de terre est borné à l'est par la propriété appartenant actuellement à Norbert Trépagnier, anciennement à Clément Cucher, et à l'ouest de la propriété appartenant à Cucher, à Dusseaux, [illegible] Verret, [illegible] quarante arpents Barataria, et à environ deux mille arpents de profondeur, le tout conforme à un devis de F. M. Judice, en date du 3 décembre 1863.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

13 déc—20,27,3,10 janv

Alex Godeaux vs Francis Toro (?).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3641—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 décembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que toutes les dépendances et tous les droits, passages, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Port, Girod, St Ferdinand et St Jean Baptiste, mesurant vingt-huit pieds cinq pouces de façade rue Port, sur cent vingt-sept pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Etant la même propriété acquise par le défendeur en cette affaire, de François Guitard, de cette ville, comme il l'atteste un acte passé pardevant feu Edouard G. Gottschalk notaire en cette ville, en date du 30 novembre 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 nov—29,30—déc 6,13,20,24

Auguste Schreiner vs Ph. Billmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1112—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 27 décembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le village de Milneburg, au lac à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, Troisième District de cette ville et ayant, en mesure américaine, soixante dix-huit pieds de façade rue des Champs Elysées, la même façade rue Marigny, sur deux cent quatre vingt-cinq pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles, borné du côté de la ville par la propriété du défendeur Philip Billmann, et de l'autre côté, par le lac Pontchartrain.

2° Un autre terrain situé dans le dit village de Milneburg, attenant à celui décrit plus haut, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ayant soixante-dix-huit pieds de façade rue des Champs-Elysées, la même façade rue Marigny, sur deux cent quatre-vingt-cinq pieds, huit pouces et quatre lignes de profondeur, s'étendant d'une rue à une autre.

3° Un autre terrain ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le dit village de Milneburg, faisant partie du terrain désigné par le numéro onze, dans le carré No trente-six, sur le plan primitif de Milneburg à prendre du côté le plus rapproché de la rue Frankfort, et ayant trente pieds de façade rue des Champs Elysées, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout de mesure française.

4° Et un autre terrain, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le dit village de Milneburg, désigné sur le plan primitif du dit village, comme le terrain numéro un du carré [illegible] quatre formant le coin des rues Columbia et Français, et ayant au moins soixante pieds de face sur la dite rue Columbia, sur cent vingt pieds de profondeur et de façade rue des Français.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25 nov—29,—2,9,16,23 27 déc

M. A. Scalise (?), curateur vs George E. Aleix (?).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3685.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, le 2 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux (2) certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nayades, maintenant St Charles, Apollo, maintenant Carondelet, Washington et Quatrième, désignés par les numéros douze et treize sur deux certains plans, le premier par Knell & Wersler anciennement voyeurs, en date du 5 février 1848, déposé aux archives de feu Stringer, notaire, et le second par C. A. Hedin, anciennement voyer, en date du 19 novembre 1858, déposé en l'étude de Theo Layton, anciennement notaire en cette ville; lesdits deux lots se touchent et mesurent chacun vingt-huit pieds, huit pouces de face à la rue Apollo, maintenant rue Carondelet, sur une profondeur de cent-vingt pieds, entre lignes parallèles, (au pied américain). Le lot douze forme l'encoignure des rues Carondelet et Quatrième, dans ledit ilet.

Etant la même propriété que le défendeur dans cette affaire a achetée de Lewis Klein, conformément à un acte passé pardevant Octave Morel, notaire en cette ville, le 14 mars 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8déc—2,9,16,23,30,2 janv

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. First German Lutheran Congregation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 4604—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 18 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cinq certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 22, 23, 24, 25 et 26, sur un plan dressé par Allou D'Hémécourt, voyer, le 17 janvier 1848, déposé en l'étude de Chas Boudousquié, anciennement notaire en cette ville; les dits lots de terre sont compris dans l'ilet borné par les rues Levée, Indépendance, Casacalvo et Congress, ayant les dimensions suivantes, à savoir: Le lot No 22 mesure 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Indépendance, 98 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 19 et 98 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 23. Le lot No 23 mesure 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Indépendance, 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 22, et 98 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 24. Le lot No 24 mesure 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Congress, 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 21, et 98 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 25. Le lot No 25 mesure 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Congress sur 98 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur et le lot No 26 mesure 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Indépendance, sur 98 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

2° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, de même que tous les droits, passages, avantages y appartenant, situé dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Levée, Congress, Casacalvo et Indépendance, désigné par le No 21 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 17 janvier 1848, déposé au bureau de Chs Boudousquié, alors notaire en cette ville; terrain mesurant 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Congress, sur 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec 68 actions, maintenant réduites à 65, des actions hypothécaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées aux terrains décrits en premier lieu; et aussi 13 actions, maintenant réduites à 12, des actions hypothécaires de la banque des Citoyens de la Louisiane attachées au terrain décrit en second lieu.

Etant les mêmes propriétés acquises ici par achat de Louise Hakenios, veuve de Frederick Arnet, comme il appert par les actes suivants, à savoir:

La propriété premièrement décrite dans l'acte passé pardevant feu E G Gottschalk, notaire, en date du 9 mai 1870. Et la propriété décrite en second lieu dans l'acte passé pardevant feu Selim Magner, notaire, en date du 11 août 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera un billet de quatre cent cinq dollars, payable le 1er mai 1882, ou renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane; et le billet fourni devra être identifié avec l'acte d'hypothèque accordé par la Compagnie du Levée Cotton Press en faveur de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 15 mars 1849, pardevant Charles Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville, et avec les actes de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17déc -24 31 janv 7 14 18

Vincent Micus vs. A. P. Hennen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3686. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, MARDI, le 10 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Treize certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet numéro six cent quatre-vingt quatre, borné par les rues Canal, Clark et Gasquet et l'Avenue Hagan, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six sur un plan déposé en l'étude de John [illegible], notaire, d'après le numéro 35, conformément au dit plan, les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro un forme l'encoignure des rues Canal et Clark, vingt-cinq pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Canal, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent cinq pieds dix pouces et trois lignes.

Les lots deux à cinq inclusivement se touchent et mesurent chacun vingt-cinq pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent cinq pieds dix pouces et trois lignes, chacun; les lots dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt deux et vingt-trois se touchent et mesurent chacun vingt pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Gasquet, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent cinq pieds dix pouces et trois lignes; le lot numéro vingt-trois forme l'encoignure des rues Gasquet et Clark; les lots vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Clark, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent trente-huit pieds six pouces et cinq lignes.

Acquis par le défendeur dans cette affaire par achat de Matthew J. [illegible] conformément à un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire en cette ville, le 5 mai 1880.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

9déc—9 16 23 30 janv 6 10

Gustave Dearse (?) vs Frédérick E. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,490.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 20 décembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Conti, Derbigny et St-Louis, désigné comme lot numéro quatre de [illegible] en date du 17 janvier 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire, le 12 février 1849. Lequel dit lot mesure au pied américain vingt-six pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne sur cent vingt-neuf pieds six pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un autre certain lot de terre situé dans le dit district et le même ilet, attenant au lot No 4, ci-dessus décrit, formant une partie du lot No 3, et désigné par le No 3, sur un plan dressé par J. Pilié, architecte, en date du 24 mai 1850 et déposé pour référence en l'étude de D. L. McCay, anciennement notaire, lequel dit lot mesure, au pied américain, Vingt Pieds Trois Pouces et Deux lignes de face à la rue Claiborne sur Cent Cinq pieds Sept pouces et Trois lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Etant les mêmes propriétés acquises par le défendeur dans cette affaire par achat de la succession de Veuve J. Ferrell, conformément à un acte passé le 1er jour de février 1865, pardevant A. Mandiverri, ancien notaire de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

18 nov—12,25,2,9,16,20 déc

F. L. Richardson, agent, vs Jordan Hays.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4491—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 10 janvier 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Treize de l'ilet No Trente-neuf, borné par l'Avenue Leu den (?), par les rues Libéral, Genius et Mlle Orléans, conformément à un plan de J. A. Fouen (?), en date du 2 mai 1842, déposé en l'étude de J. Cuvellier, notaire en cette ville; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Mlle Orléans sur une profondeur de cent-vingt pieds, et acquis par le défendeur dans cette affaire comme suit: Une moitié du dit lot, de Thomas B. Lee, par acte pardevant Edw. Barnett, notaire, le 12 mai 1869. Leone que de l'autre moitié du dit terrain; et que vendit à Anne Hays, épouse de Jordan Hays, sa moitié indivise d'intérêt dans ce terrain, par acte pardevant Joseph A. Quintero, en date du 10 juin 1876, que cependant le défendeur déclare ici avoir été acquise avec les fonds de la communauté existant entre lui et sa dite épouse sur quelle propriété il exerce un contrôle.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 déc—10, 17, 24, 31, janv 7, 10,

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Andrew Hermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4402—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wills, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

12 déc—13,17,22

Succession de Otto Saft.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4356—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wills, administrateur de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

12 déc—12 17 22

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Aux créanciers de Philip S. Simms et à toutes autres personnes intéressées.

No. 4,749.

Philip S. Simms vs ses créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Fred. Zengel, Esq., un notaire, le 12ème jour de janvier 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nouvelle-Orléans ce 10me jour de Décembre 1881.

E. A. LUMINAIS,
Député Greffier.

21déc—11 13 17 21 24 27 29, 3 jv 7 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin situé dans un quartier central, à l'encan.

Magasins Nos 101 et 103 rue Gravier, entre Camp et Magasins.

Magasins Nos 267, 269 et 271 rue South Remparts, coin Julia.

Propriété et ilet de terre rue Girod,

Actions de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Succession de Pierre Wartelle—No 13,042—Cour du Treizième district judiciaire de la paroisse St Landry, Lne.

Ferdinand M. Wartelle et als vs M. L. Moses, femme et als.

Vente pour effectuer un partage entre les héritiers de Pierre Wartelle, décédé.

Vente au dernier et plus fort enchérisseur.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 janvier 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour du Treizième District Judiciaire pour la paroisse St Landry, dans l'Etat de la Louisiane, accordé dans la sus-dite affaire, en jugement No 13,042 du dossier de ladite Cour et portant la date du 28 mai 1881, A. D. et en vertu d'une commission accordée par l'Hon Geo. W. Hudspeth, juge de ladite cour, émise le 29ème jour d'août, A. D., 1881, il sera vendu à l'encan de manière à effectuer un partage dans l'affaire ci-dessus, les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 1er district de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Magasins et Camp, désigné comme le lot No 3 dudit ilet et mesurant 18 pieds 8 1|2 pouces de face à ladite rue Gravier sur 95 pieds 7 1|4 pouces de profondeur sur la ligne du côté du lot No 2 et 96 pieds 2 3|4 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 4 et 15 pieds 10 pouces et 3 fractions de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, désigné par le No 101 de la rue Gravier, occupé par et loué à MM. Moses Lobe & Co jusqu'au 1er octobre 1882, à raison de $1000 par an.

2° Un autre certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet et attenant au lot de terre No 3 auquel il est fait allusion plus haut, désigné par le No 4 du dit ilet et mesurant 21 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier sur 96 pieds 2 3|4 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 3 et 96 pieds 11 3|4 pouces de profondeur sur la ligne du côté opposé et 21 pieds 7 pouces de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, désigné par le No 103 de la rue Gravier, occupé par et loué à MM. Branch, Crookes & Co, jusqu'au 1er octobre 1882, à raison de $1000 par an.

3° Un autre morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Dryades, Girod et Julia, désigné comme le lot No 2 et mesurant 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la dite rue Remparts, sur 94 pieds 10 pouces (plus ou moins) de profondeur et de façade à la rue Julia, entre lignes parallèles, et formant le coin des rues Remparts et Julia. Les améliorations comprennent une rangée de trois maisons et magasins en briques à deux étages, désignés par les Nos 267, 269 et 271 rue Remparts et 261 Julia, et formant le coin des rues Julia et Remparts. Le coin Nos 269 et 271 Remparts est loué à et occupé par M Wm. Cunningham à raison de $900 par an et le No 267 rue Remparts par F. Goldstein à raison de $360 par an.

4° Un autre certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Girod et Julia, mesurant 30 pieds 1 4|8 pouces de face à la rue Girod sur 102 pieds 10 4|8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage désignée par le No 204 de la rue Girod.

5° Un certain ilet de terre situé dans le Faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désigné comme l'ilet 44, borné par les rues Indépendance, Congress, Célestine et Genius, ayant une façade aux rues Indépendance et Congress de 341 pieds, sur une profondeur et façade aux rues Célestine et Genius de 197 pieds 7 pouces, le tout plus ou moins.

—Aussi—

6° Treize (13) actions du fonds capital de la New-Orleans Gas Light Co.

Termes et conditions de la vente—Pour les actions de la compagnie du gaz comptant avant le transfert. Pour la propriété foncière un tiers du prix d'achat devra être payé au comptant, et pour le reste les acquéreurs souscriront des billets payables à [illegible] [illegible] payable à un et deux ans du jour de la vente, portant huit pour cent d'intérêt par an, intérêt à partir de la date, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur contenant la clause [illegible] [illegible] l'acquéreur à payer dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas que les futurs détenteurs des dits billets courent des risques pour en toucher le montant. Les améliorations devront être pleinement assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1882, et devront déposer dix pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Andrew Hero, Jr., notaire.

4 déc—6, 7, 10, 17, 24, 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage dans la rue Union. 3me district.

Dans l'affaire de John Hansen vs ses créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 24 décembre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 décembre 1881, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu aux enchères publiques, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, Pauger, Burgundy et Urquhart, lequel est la moitié du lot No 199 de l'ilet No 120 et mesurant 30 pieds de face à la rue Union sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, avec dépendances, désignée comme le No 125 rue de l'Union.

Conditions—Comptant.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, Jr. notaire.

20nov—20,26 nov—3,10,17,24 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la liquidation de la Louisiana Life Insurance Company.

Sous contrôle de l'Etat de la Louisiane à l'encan.

No 4135—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 21 décembre 1881, à 12 1|2 P. M., à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 octobre 1881, dans l'affaire de liquidation de la Louisiana Life Insurance Company, No 4135, du dossier de ladite cour, il sera vendu à l'encan la [illegible] vendue à l'encan au plus haut enchérisseur, deux bons de cent pour cent de la Louisiane, étant les bons consolidés de l'Etat de la Louisiane émis en vertu d'un acte de l'assemblée générale, approuvé le 24 janvier 1874, et dûment estampés conformément aux stipulations de la Section 2, de l'Ordonnance de la Dette d'Etat, dans la Constitution de 1879, lesquels bons sont des dénominations suivantes, à savoir:

251 Bons de $100 chacun,		$25,100.
16 Bons de $1000	..	$16,000.
1 Bon de $500	..	$500.

Tous coupons, non échus, à savoir: No 16 (dû 1er janvier 1882) au No 30 inclusivement des dits Bons y sont attachés, de même que les coupons No 12 du 1er janvier 1880.

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux.

20 oct—26. nov. 2,9,16,20,3,10,17,20,21 déc

Propriété cottage à l'encan dans le Troisième District.

Sur la rue Montégut, entre celles Bourgogne et Rampart.

Succession de Joseph Diggs.

No 2242—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureaux 17 rue Carondelet, SAMEDI, 14 janvier 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 décembre 1881, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Montégut, Clouet, Rampart et Bourgogne, mesurant, au pied américain, à peu près 31 pieds 6 pouces 5 lignes de face à la rue Montégut sur à peu près 128 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises, ayant cinq chambres et de larges galeries, près des cars urbains des presses à coton, Levée, Natchez et Atlantic et du sel et jute factories.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles durant 1882.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. J. Castell, notaire.

11déc—11 17 24 31 janv 7 14

PAR A. SELLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Marie Saux, femme de Jean Marie Tujague.

Une résidence de valeur pour famille dans le Deuxième District de cette ville.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 4448.

PAR ARMAND SELLE, encanteur—Bureau, No 80 rue Royale.—SAMEDI, 21 janvier 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 10 décembre 1881, de la propriété ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Remparts, St-Claude et [illegible], 76 pieds 1 pouce de face sur la rue Quartier, sur une profondeur de 35 pieds 1 pouce sur le côté le plus près de la rue St Claude, 39 pieds 4 pouces sur l'autre ligne et 76 pieds 5 pouces sur la ligne du fond.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Quartier, mesurant 23 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur de 91 pieds 2 pouces, entre lignes égales et parallèles.

Conditions.—Une moitié comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, avec billets de l'acquéreur, tirés à son ordre et endossés par l'acquéreur, en date du jour de la vente, payables à un et deux ans après la date et portant huit pour cent d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, et l'acte de vente devra contenir la clause de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets, et [illegible] privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. La propriété devra être assurée et à police d'assurance transférée aux porteurs des dits billets. Les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères les taxes dues en 1881 et toutes celles dues jusqu'au jour de la vente.

Les dites propriétés seront vendues ensemble et en bloc.

Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Marcel T. Ducros, notaire.

17 déc..17, 24, 31, janv 7, 14, 21.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés améliorées dans le Troisième District.

Succession de Catherine Darner, épouse d'Anthony Wedges.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 4861

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J SPEAR, encanteur. Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, le 21 [illegible] 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère [illegible] à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles [illegible] et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 17 nov [illegible] 1881, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir—

1° Onze lots de terre, avec tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 23 borné par les rues Jeanne, Pauline, Marais et Urquhart, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement du dit ilet, d'après le plan de Joseph Pilié, en date du 8 mars 1859, déposé en l'étude de E Bouny, notaire.

Les dits lots se touchent et forment la moitié du dit ilet, font face à la rue Pauline et mesurent comme suit: le lot No 1 forme l'encoignure Pauline et Marais, et mesure 31 pieds 2 pouces 1 ligne face à la rue Pauline, sur une profondeur face à la rue Marais de 118 pieds 3 pouces et 5 lignes. Les lots Nos 2 à 10 inclusivement mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Pauline, sur une profondeur entre lignes parallèles de 118 pieds 3 pouces 5 lignes; le lot No 11 forme l'encoignure Pauline et Urquhart et mesure 31 pieds de face à la rue Pauline, sur 118 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Urquhart. Le tout mesure américaine, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Quatre certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2, 3, 4 et 5, dans l'ilet borné par les rues Indépendance, Urquhart, Villeré et Pauline, sur un plan de Nelson Fouché, Jr., le 6 avril 1848 et déposé en l'étude de P. E. Laresche, autrefois notaire, comme plan No 27 dans le livre de plan L. les dits lots sont contigus et mesurent chacun 31 pieds 4 lignes de face à la rue Indépendance sur une profondeur de 95 pieds 3 lignes entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication, l'acquéreur assumant le "drainage privilège" s'il en existe et de payer les taxes de 1882, aux frais des acquéreurs.

Actes de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

19 nov—19,26,3,10,17,24 déc

Une propriété améliorée dans le Deuxième District d'une grande valeur,

Coin des rues Hôpital et Johnson,

Rue Hôpital, entre celles Johnson et Galvez.

Succession de Charles Prosper Barthélemy.

No 4349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 14 janvier 1882, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre celles Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable E. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 décembre 1881, pour le compte de la succession, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Hôpital, Galvez et Quartier, mesurant 30 pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur et façade à la rue Hôpital de 100 pieds plus ou moins.

Les améliorations comprennent une bonne bâtisse en bois, couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis, ayant chacun deux chambres, étages, converts en ardoises, ayant quatre chambres, galerie, cuisine en bois à deux étages, [illegible] puits, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 3, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Johnson, Galvez et Quartier, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de [illegible] pieds, entre lignes parallèles et de [illegible]

Les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par feu Charles Prosper Barthélemy de John [illegible] Hebert, par acte passé pardevant Paul E. Théard, notaire, le 4 mai 1880.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un an en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilèges sur les propriétés vendues, portant intérêt de 8 0|0 par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0|0 honoraires d'avocat sur le montant en cas de procédures judiciaires pour forcer la collection des dits billets en une partie.

Les propriétés seront tenues assurées par l'acquéreur et la police transférée au porteur des dits billets jusqu'à parfait paiement final.

L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant F. D. Seghers, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 déc—13,20,27—3,10,14 jan

PAR J. V. GOURDAIN.

Vente pour effectuer un partage entre André Doriocourt Jr et Joseph Doriocourt.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 56 rue Royale—SAMEDI 21 janvier 1882, il sera vendu à l'encan, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située Chemin du Bayou, rue Dorgenois, désignée partie du lot No 20, de l'ilet borné par les rues Dorgenois, Columbus, Chemin du Bayou et Dorgenois, mesurant 76 pieds de face au Chemin du Bayou 73 pieds sur la ligne du fond, 181 pieds 7 pouces sur la rue Dorgenois et 153 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne.

Termes—Un tiers comptant et la balance en deux termes égaux de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites de la part de tous les vendeurs et toutes les autres clauses de sécurité. L'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de 10 0|0 comptant sur le montant de l'adjudication et assumera et aura à payer les taxes de l'Etat et de la ville, et exigibles en 1882 en sus de son prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, No 18 rue Orléans, aux frais de l'acquéreur.

16 déc—16,27—janv 14,21

PAR JAS. P. GUINAULT.

Résidence en briques, avec mansardes, rue St-Pierre, Nos 93 et 95.

Succession de Veuve F. C. Boussignac (?).

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 3971.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 janvier 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1881, la propriété suivante:

Un lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St Pierre, Orléans, Bourbon et Dauphine, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Pierre sur 76 pieds 4 pouces 2 lignes de profondeur. Ensemble, une maison en briques avec mansardes, ayant quatre chambres, galerie derrière, deux cabinets; deux grandes chambres dans la mansarde; cuisine haute en briques de quatre chambres; cour pavée, lieux d'aisance, hydrant, etc. Le tout d'après un plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1882, en sus de prix d'adjudication.

Le dépôt ordinaire de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

16déc—10 17 24 31 jan7 14

Maison rue Urquhart No 153.

Succession de Pierre Péché.

Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 4335—Division E.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur, Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 7 janvier 1882, il sera vendu à midi à la Bourse d'encan St Charles, rue St-Charles—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er décembre 1881, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le 3me district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Urquhart, Girod, Mandeville et Espagne, désigné par le No 2 de l'ilet No 62, lequel lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de 115 pieds—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, Nos 153.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur, ainsi que toutes les taxes d'Etat et de ville exigibles en 1882.

Le dépôt ordinaire de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur.

1déc—3,10,17,24,31, janv 7

Succession de Johann Gottfried Jacobi. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 4496.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 31 décembre 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 novembre 1881, la propriété suivante, savoir:

Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le 3e district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bruxelles, Duel et Broad; lesquels lots sont désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, mesurant ensemble 270 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Broad, 246 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Bruxelles, 134 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Duel et 64 pieds 6 pouces sur l'autre ligne. Le tout mesure américaine. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant Chas Ralle, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat et de ville exigibles en 1882 en sus du prix d'achat.

10 pour cent seront requis sur les lieux de l'acquéreur sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

29 nov—déc 3,10,17,24,31

CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route. VOIE FERRÉE

—ENTRE—

La Nlle-Orléans et Houston,

—COMPOSÉE—

DU CHEMIN DE FER MORGAN LOUISIANE ET TEXAS, CHEMIN DE FER DE L'OUEST DE LA LOUISIANE, CHEMIN DE FER DU TEXAS ET DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Nlle Orléans à (midi) 12	A Houston 6 50 A. M
Houston .. 9 30 P. M.	Nlle-Orléans 4 25 P. M

Chars dortoirs entre la Nlle-Orléans et San Antonio.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de l'endroit. Durée du voyage à Galveston par cette voie, 33 HEURES. Billets à vendre et chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau, au coin des rues Magazine et Natchez.

C. A. WHITNEY & CIE.,
Directeurs.

11mai—1an

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.

La route la plus courte et la plus rapide à toutes les villes de l'Est.

ALLANT SANS CHANGEMENT JUSQU'A NASHVILLE, LOUISVILLE LYNCHBURG, ET ST. LOUIS.

TRAINS COMPLETS DE LA NOUVELLE-ORLEANS A LOUISVILLE

	Départ.	Arrivée.
Malle rapide...........	8.00 p. m.	10.02 a. m.

UN SEUL CHANGEMENT DE CARS JUSQU'AUX VILLES DU NORD ET DE L'EST.

Bureau des billets, coin St-Charles et Commune, J. W. SMITH, agent de tickets, où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les sleeping cars.

C. P. ATMORE,
Agent général pour les passagers,
J. H. SMITH.
Agent pour les billets,
J. T. HARAHAN,
Surintendant.

12 mai—1an

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.

Shortest and Quickest Route to all Eastern Cities.

THROUGH WITHOUT CHANGE TO NASHVILLE, LOUISVILLE, LYNCHBURG, AND ST. LOUIS.

ENTIRE TRAINS THROUGH FROM NEW-ORLEANS TO LOUISVILLE.

	Leave.	Arrive.
Express..........	8 30 a. m.	10.22 p.m.
Express..........	5.32 a. m.	10.02 p. m.
Mobile accomodation......	3.32 p. m.	9.12 a. m.
Mobile accomodation......	3.32 p. m.	9.12 a. m.
Fast Mail..........	8.00 p. m.	10.02 a. m.

ONLY ONE CHANGE OF CARS TO NORTHERN AND EASTERN CITIES.

Ticket office, corner St Charles and Common streets, J. H. SMITH, Ticket Agent, where Sleeping Car accommodations may be secured in advance.

C. P. ATMORE,
General Passenger Agent.
J. H. SMITH,
Ticket Agent.
J. T. HARAHAN,
Superintendent.

12 mai—1an

Chemin de Fer Pontchartrain.

Dépôt à l'extrémité de la rue du Canal.

Station à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées, près la levée, 3me District.

Excursions au Lac, aller et retour le même jour 15 cts, pour les enfants au-dessous de douze ans, 10 cts.

Prix du trajet jusqu'à Gentilly, aller et retour, 15 cts.

Les convois partiront du pied de la rue du Canal à 4:27 a. m.; 9:33 a. m.; 1 p. m.; 4:03 p. m.; 6 p. m.

Ils partiront de Milneburg à 5:03 a. m.; 9:15 a. m.; 11:00 a. m.; 3:33 p. m.; 5:13 p. m.; 7:13 p. m.

Le train partant de Milneburg à 5:02 a. m., va seulement jusqu'à la jonction Pontchartrain. Au retour il quitte la jonction Pontchartrain à 6:00 a. m.

Les départs se feront d'après les heures de la ville.

17 fév—1an   J. T. HARAHAN, Président

Great Jackson Route.

Chicago, St. Louis & New Orleans R. R.

The Standard gauge trunk line between the North and the South.

The ONLY LINE running PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH from NEW ORLEANS TO CINCINNATI, ST. LOUIS AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE of trains.

ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

The ONLY DIRECT ROUTE to ST. LOUIS, CHICAGO, and ALL POINTS NORTH AND WEST. Many miles shorter, and many hours quicker than any other line.

DOUBLE DAILY TRAINS leave and arrive at Calliope Street Depot, as follows:

LEAVE   ARRIVE

Express No 1, 7:40 A. M. Mail No 2, [illegible]

Nos 1, 2, 3 and 4 run daily—Nos 13 and 14 daily, except Sunday.

Ticket office, 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Ticket Agent.
J. W. COLEMAN, Acting Gen. Pass. Agent.

Grande Route de Jackson.

Chicago, St. Louis & New Orleans R R.

LIGNE "STANDARD GAUGE" ENTRE LE NORD ET LE SUD.

L'UNIQUE LIGNE faisant usage DES WAGONS-DORTOIRS PULLMAN DE LA NLLE-ORLEANS JUSQU'A CINCINNATI, ST. LOUIS ET CHICAGO, sans changement de trains.

UN CHANGEMENT SEULEMENT JUSQU'A NEW YORK ET LES VILLES DE L'EST.

L'UNIQUE ROUTE DIRECTE pour ST. LOUIS, CHICAGO ET TOUS LES POINTS DU NORD ET DE L'OUEST. Plusieurs milles plus courte et plusieurs heures plus rapide que les autres lignes.

DOUBLE TRAINS QUOTIDIENS qui partent et arrivent à la gare de la rue Calliope comme suit:

DEPART	ARRIVEE
Express No 1. 7:40A.M.	Malle No 2. 7:15 A. M.
Malle No 3....5:00P.M.	Expr No 4. 11:15 A. M.
Mixed No 13...12.00 M.	Mixed No 14. 9:00 P.M.

Nos 1, 2, 3 et 4 partent tous les jours—Nos 13 et 14 partent tous les jours, excepté le dimanche.

Bureau des Billets, 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent de Tickets.
J. W. COLEMAN, Ass't Agent Gén. des Pass.

GRAND CHEMIN DE FER

[illegible] de la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue des Champs-Elysées tous les jours, à HUIT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 h. 25 A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour tonnage.

[illegible]

[illegible] Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être [illegible]

[illegible]

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

[illegible]

CHAS. A. WHITNEY & Co. Agents.

A la station Terrebonne le chemin se relie [illegible] de Terrebonne [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DU— CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.)

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée en 1849. Réorganisée en 1860.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

Sollicite des Risques d'incendie, de Rivière et de Marine.

W. R. LYMAN..........Président.
S. B. NEWMAN..........Vice Président.
CHAS. E. RICE..........Secrétaire.

Directeurs:

Samuel B. Newman	Samuel H. Kennedy,
Thomas A. Adams,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
S. Hernsheim,	Al. Moulton,
Geo. W. Sentell,	Wm. B. Conger,
P. R. Mortimer,	John M. Parker
Reuben G. Beak (?)	George Martin,
Edward Nalle,	Henry L. Fisch (?),
W. W. Swain,	F. F. Hero (?),
A. H. Steward,	Lucien Doléry,
U. Marinoni,	Louis Prados,
Chas. H. Dolese,	Charles Newman,
B. P. Grigsby,	S. O. Gordon (?),
Wm A. Phelps,	John Calder,
Ferd. Marks,	Wm. R. Lyman
B. H. Adams	

10 fév—1an v s0

COMPAGNIE D'ASSURANCES —DES— Factors & Traders.

49......RUE CARONDELET......49

Capital payé $1,000,000

ED. A. PALFREY..........Président
JOHN CHAFFE..........Vice-Président
THOMAS F. WALKER..........Secrétaire

Polices émises couvrant les risques d'incendie, de rivière et de marine, aux plus bas prix du tarif.

DIRECTEURS

John I. Noble,	L. C. Jurey,
John Chaffe,	Wm. Hartwell,
Richard Milliken,	C. J. Leeds,
Samuel Friedlander,	A. M. Bickham,
E. M. Walmsley,	Louis Bush,
A. H. May,	A. Brittain,
T. Lytt. Lyon,	G. W. Sentell,
Samuel H. Boyd,	Wm. Cunningham,
William J. Behan,	John I. Adams,
E. F. Bohleman (?),	B. T. Buckner,
Charles Chaffe,	Henry Abraham,
A. T. Janin,	Charles E. Black,
	William A. Gwyn.

1er sept—1an

VAPEURS.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg. Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les points [illegible] intermédiaires.

Le [illegible] à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, Capitaine,
J. S. Muse, Commis.

Se reliant à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis [illegible] Louis.

Le capitaine se réserve le droit de passer tous les débarcadères [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN [illegible], 106 rue Commune.

On signe des [illegible] pour les stations sur le Vicksburg, Shreveport and Pacific rail road au même taux que les autres bateaux.

11 sept—

LAFOURCHE.

Packet bi-hebdommadaire de la Côte et de Lafourche jusqu'à Thibodaux

Partant tous les MARDIS à 5 P. M. et les SAMEDIS à 10 A. M.

Le bateau neuf et élégant à passagers, (roues à aubes)

BELLE OF THE COAST.

J. F. Aucoin, Capitaine. E. Nicolle, Commis, partira comme ci-dessus, descendant la côte tous les LUNDIS et JEUDIS en plein jour.

Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à S. RIVET, No 105 rue Décatur.

29 oct—1an

Ligne semi-hebdomadaire indépendante de la côte, Donaldsonville Lafourche et Laurel Valley.

Départ tous les LUNDIS à Midi, et tous les JEUDIS soirs à 5 heures.

Le beau bateau à vapeur

STE-MARIE.

MAX BLANCHARD, maître.
J. P. McELROY, commis.

Part régulièrement comme il est indiqué plus haut. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. B. GREATHOUSE, 104 rue Commune

19 oct—3m

Mandeville et Covington.

Le vapeur "Nouveau Camélia" de la Malle des Etats-Unis.

SERVICE D'HIVER

A partir du 1er novembre 1881: Départs de Milneburg, à l'arrivée du convoi de chemin de fer partant de la gare du chemin de la Mobile, à l'extrémité de la rue du Canal.

Mardi, à l'arrivée du convoi de...........		12 h.
Jeudi,	de	12 h.
Samedi,	de	3 p. m.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.

RETOUR.

Départ de Old Landing:

Lundi....................	5 h. a.m.
Mercredi..................	7 do
Vendredi..................	7 do

S'arrêtant à tous les points intermédiaires.

Prix du voyage.................$1

Fret reçu journellement à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.

W. G. COYLE, Agent,
33 rue Carondelet.

20 oct—1an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Audibert François	Laberrère, Jean Marie
Bordes, Vincente	Laporte, Jean Joly
Bancilise, Dr Judith	Lagroselle, Paul Lamb.
Bourgeois, Louise Marguerite Marie	Lemesse, Pierre
Brun, Jean Marie	Laloe, Alexis
Bourdine, Mme Vve	Larré Etienne
Billet, Charles	Langlois, Mme née Moisson
Bordenave, Jean	Mariéat, Mr
Bigné, Léon Joseph	Minget, (les époux)
Castel, Anne	Marchier, Jean et Michel
O'Everts, Pascal (Lamb)	Mazery, François
Chotet, Raoul	Merlet, Simon et Dominique
Cont, ancien patissier	Martin, Louis
Charon, Auguste	Métis, Joseph
Chessly, Guillaume	Ouellie, Jean
Cheland, Louis	Philastre, Mlle Eugénie
Coudor, Paul	Payran, Damiens
Cloveria, Dominique	Petto, Louis Joseph
Chemer, Dominique	Picard, Léon
Delpri, Mr	Pierre, M. et Mme
Dagas, Achille	Revertegat, Joseph Pierre
Doron, Lise Thérèse	Serret, Vve Célestine
Duquesney, Ange Louis de Gonzague	Seves, Joseph Léonard
Delorais, M. et Mme	Statea, Léon
Durmaries, Jules Paul	Senzé, Mme Vve Baptiste
Ferlandy, Ferdinand	Vincent, Edouard
Garreau, Mme Vve	Vigneau, M. et Mme
Gardey, Mme Vve née Bégué	
Lanty, François	

Les Français sujets aux 28 jours de service militaire peuvent adresser au Département de la Guerre, par l'intermédiaire du Consulat, une demande de dispense. Ceux qui négligent cette formalité [illegible]

La Nelle-Orléans, le 1er décembre 1881

Le Consul de France,
Vicomte PAUL D'ABZAC

2 déc—

Merchants' Mutual Insurance Company, of New Orleans.

104 Canal street.

TWENTY-SEVENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1881, including unearned premiums of the previous year—

On Fire Risks..................	$266,530 97
On Marine Risks................	26,452 71
On River Risks.................	25,513 30
Total Premiums.................	$318,500 42
Less Unearned Premiums..........	84,008 00
Net Earned Premiums May 31, 1881	$234,502 42
Losses paid—	
On fire risks.................	$84,322 90
On marine risks...............	2,182 37
On river risks................	6,931 53
Taxes and expenses less interest	25,222 87
Reinsurances and return premiums	16,942 41
	136,574 05
Profit........................	$128,928 40

The Company has the following Assets:

Real Estate (market value)........	$312,909 33
City Bonds ($42,650)..............	12,600 00
Bank, railroad and other Stocks...	71,687 12
Notes secured by mortgage and pledge	145,853 83
1443 shares New Orleans Water Works Co	
Bills receivable.................	46,215 00
Premiums in course of collection..	50,802 55
City Time (96,379 30)............	36,225 2[illegible]
Judgments........................	2,060 00
Cash on hand.....................	7,200 00
	78,871 72
	$637,846 23

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1881.

MICHEL V. DEJEAN, N.P.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th day of June 1881, it was resolved to declare a cash dividend of 25 per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May 1881, payable on the third Monday of July next.

Ten per cent interest on the capital stock for the year ending 31st May, 1881, is payable on demand.

Directors.

P. MASPERO,	J. J. FERNANDEZ,
PAUL FOURCHY,	JOHN GEDDES,
JNO. B. LALLANDE,	D. FATJO,
EDWARD TONY,	D. A. CHAFFRAIX
M. W. SMITH,	CHS. LAFITTE,
	R W TAYLOR

16 juin—

Chemin de fer de la rue Esplanade, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain: distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue du Canal, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ: coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 46 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite du Mississipi au lac Pontchartrain.

TRAMWAYS

OU

CHEMINS DE FER URBAINS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Point Central.

Tous les tramways ou chemins de fer urbains de la Nouvelle-Orléans viennent aboutir à la rue du Canal, le grand et unique boulevard de la ville, dont la statue de Clay est le point central. C'est de ce point que rayonnent toutes les voies ferrées destinées au service intérieur de la cité.

Ligne de la rue du Canal.

Les cars portant l'inscription "Ridge Cemeteries" longent la rue du Canal, dans sa partie inférieure, sur un parcours de trois milles et demi jusqu'à l'endroit connu sous le nom de "Half-way House" et qui est situé à mi-chemin entre la ville et le lac Pontchartrain. Le Côteau de la Métairie commence au Half-way House; c'est un plateau qui domine de six à huit pieds les cyprières avoisinantes et sur lequel sont construits quelques uns des plus beaux cimetières de la Nouvelle-Orléans, entre autres le Cimetière Greenwood où l'on peut admirer le magnifique monument qu'une Association de dames a fait élever à grands frais à la mémoire des soldats morts au service de la Confédération. Un peu au-delà du Half-way House apparaît le nouveau Cimetière de la Métairie qui occupe la place de l'ancien hippodrome de la Métairie.

Un autre service de cars partant de la rue du Canal, relie la ville aux rivages du lac Pontchartrain, et aboutit à l'endroit où le nouveau Canal se jette dans ce lac. Le chemin est à deux voies à partir du "Half-way House," et les wagons, au lieu d'être traînés par des chevaux sont remorqués par une petite locomotive. La distance à parcourir est de sept milles. Le petit village bâti à la jonction du Nouveau Canal et du Lac est extrêmement agréable et, depuis l'établissement de la voie ferrée, est devenu un but général de promenade. Il s'y trouve d'excellents restaurants, des salons de rafraîchissements, des établissements de bains, des tirs, etc.

Lignes des rues Magazine et Prytania.

Le point de départ de ces deux lignes est à côté gauche de la statue de Clay, ou celui qui regarde le fleuve. L'une et l'autre traversent la rue du Camp sur la même voie, jusqu'à la rue Prytania, point où elles bifurquent, les cars de la ligne Prytania suivent la rue de ce nom jusqu'au dépôt établi dans la rue Toledano, et la ligne Magazine continuant à remonter la rue du Camp jusqu'à la rue Magazine, et longeant celle-ci jusqu'à la rue St-Joseph. Il y a un changement de cars dans la rue Magazine, au-delà du Marché de ce nom.

En remontant la rue du Camp par l'une ou l'autre des lignes ci-dessus, on voit à sa droite la Place Lafayette, à sa gauche Odd Fellows' Hall, St-Patrick's Hall et la belle Eglise de St-Patrick.

Dans la rue Prytania se trouvent quelques-uns des plus beaux édifices de la Nlle-Orléans.

A retour, les cars de la ligne Magazine franchissent la rue de ce nom sur une double voie, et les cars de la ligne Prytania parcourent également la rue de ce nom sur une double voie jusqu'à la jonction de la rue du Camp, point où ils tournent dans la rue Poeyfarré pour suivre la rue Magazine.

Ligne de Carrollton et de la rue Jackson.

Les cars de cette ligne partent de la rue Baronne, près de Canal, à deux îlets de la statue de Clay: ils stationnent en face de Grunewald Hall. La ligne est à double voie jusqu'à Carrollton par la rue Baronne, le Cercle Tivoli et l'Avenue St-Charles. Dans le Cercle Tivoli s'élève un monument à la mémoire de Lee, le grand général confédéré.

Il y a, à Napoleon Avenue, une station où s'arrêtent les wagons traînés par les chevaux pour être remplacés par des voitures dont la puissance motrice se compose d'une petite locomotive sans feu, qui se charge de vapeur à Carrollton. Cette ingénieuse invention est due à feu le Dr Lamm. On gagne ainsi Carrollton que des cyprières séparaient autrefois de la Nlle Orléans et qui en est maintenant un faubourg. La distance de la rue du Canal à Carrollton est d'environ sept milles. Aux stations de Louisiana Avenue et de Napoleon Avenue sont des embranchements qui les relient au Mississipi.

Il y a aussi des cars qui partent de la rue Baronne, en face de Grunewald Hall, suivent la voie, par la rue Baronne et l'Avenue St-Charles, jusqu'à la rue Jackson dans laquelle ils s'engagent alors pour gagner le fleuve par un embranchement double.

Ligne de l'Esplanade et du Pont du Bayou.

Les cars de cette ligne partent de la rue du Canal, descendent la rue des Remparts et longent la rue de l'Esplanade jusqu'au pont du Bayou: distance, trois milles environ. Ils reviennent par le même chemin, la voie étant double.

La rue des Remparts et la rue de l'Esplanade sont deux des plus belles rues de la Nlle-Orléans: elles sont larges et bordées de maisons élégantes et en général fort bien construites.

En traversant le pont du bayou on trouve de l'autre côté de ce cours d'eau un car qui vous transporte au Half-way House et de là à la station de Clay par la rue du Canal.

Sur le parcours de la ligne de l'Esplanade, et près du Bayou, se trouvent les Fair Grounds où ont lieu les Expositions de l'Etat de la Louisiane et où le Louisiana Jockey Club a établi un champ de course. De l'autre côté du Bayou, la voie qui conduit au Half-way House longe le City Park dont les chênes séculaires forment une épaisse forêt.

Ligne des rues Remparts et Dauphine.

Point de départ: rue du Canal. La route se fait par la rue des Remparts jusqu'à la rue de l'Esplanade, celle-ci jusqu'à la rue Dauphine, et la rue Dauphine jusqu'à la rue Pologne, dans le 3e district, où se trouve la station. Le retour s'opère par la rue des Remparts et la rue du Canal.

A la station de la rue Pologne, il y a des cars qui vont jusqu'aux Abattoirs en passant devant les Casernes fédérales. Pour la route entière, de la rue du Canal aux Abattoirs, on ne paie que 5 cents.

Ligne de la Levée et des Casernes.

Les cars partent de la rue du Canal, vis-à-vis la Douane; ils s'engagent dans la rue Peters, qui devient ensuite Vieille Levée et Levée, et atteignent la rue d'Enghien, 3e district, qu'ils suivent jusqu'à la rue de Chartres pour gagner la rue Pologne où se trouve la station. Là, les personnes qui veulent se rendre au Couvent des Ursulines, aux Casernes ou aux Abattoirs, prennent le car affecté à ce service, comme ci-dessus.

Les voitures de cette ligne passent devant la Place Jackson, la Cathédrale, le Marché français et l'Hôtel des Monnaies.

Le retour à la rue du Canal s'opère par les rues Pologne, Royale, Enghien et Levée.

Ligne de la rue Annonciation.

Station de départ: Rue du Canal, entre Camp et Magazine. Les cars longent la rue Tchoupitoulas jusqu'à sa jonction avec les rues Delord et Annonciation, et suivent cette dernière rue, en contournant la Place Annonciation, jusqu'à la station d'arrivée, située dans Louisiana Avenue. Pour le retour, ils prennent la rue Chippewa jusqu'à la Place Annonciation et la rue de ce nom qu'ils descendent jusqu'à la rue Delord. Ils suivent ensuite la rue Delord jusqu'à la rue Peters et celle-ci jusqu'à la rue du Canal.

Ligne Tchoupitoulas.

Station de départ: Rue du Canal, près Camp. Les cars remontent la rue Tchoupitoulas jusqu'à Louisiana Avenue et reviennent par la rue Tchoupitoulas (double voie) jusqu'à Felicity Road qu'ils descendent jusqu'à la rue Peters et la rue du Canal. On peut voir sur le parcours de cette ligne la Fabrique de Glace et l'Ascenseur des Grains (Grain Elevator). En changeant de voiture à Louisiana Avenue, on se rend au City Park, 6ème district. On peut aussi prendre le car à Louisiana Avenue où à Napoleon Avenue pour revenir en ville par les voitures du chemin de fer de Carrollton.

Lignes de la rue St. Charles.

Ces lignes comprennent deux routes dont la station de départ est au pied de la rue St. Charles, près de sa jonction avec la rue du Canal. Les deux lignes remontent la rue St. Charles au moyen d'une seule voie, jusqu'au Cercle Tivoli d'où elles gagnent Triton Walk. Les *Baronne cars* passent de Triton Walk à la rue Baronne qu'ils remontent jusqu'à la Station d'arrivée située rue Huitième. Les *Dryads cars* vont de Triton Walk à la rue Dryades, passant devant le marché de ce nom, remontant la rue Dryades jusqu'à St. Andrew, suivant St. Andrew jusqu'à Baronne et Baronne jusqu'à la rue Huitième.

Le retour s'opère pour les *Baronne cars*, par la rue Carondelet jusqu'à la rue du Canal; et pour les *Dryads cars*, par les rues Huitième, St. Denis, Dryades, St Andrew, Remparts et Canal.

Les cars de cette double ligne passent devant l'Hôtel St-Charles, le Masonic Hall, l'Académie de [illegible], le Théâtre St-Charles, l'Hôtel de Ville, la Place Lafayette et l'Exposition Building.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an........................	$12 00
Six mois.....................	6 00
Trois mois...................	3 00
Un mois......................	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an........................	$3 00
Six mois.....................	1 50
Quatre mois..................	1 00
Trois mois...................	75

Prix du numéro..............10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion..........	$1 50
Chaque insertion subséquente....	75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

[illegible] CHARTRES....73.